

**DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES**

**COMMUNE D'AGOS -VIDALOS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
30 avril 2019**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-neuf, les trente avrils à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 23 avril deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants : 9
9		

**Présents :**

Jean-Marc ABBADIE, Maire

Simone MOURET - Patrick BATTISTON - Alain LACRAMPE, Adjoint-

Valérie GALCERA - Catherine LANCIEN - Yves ASELMEYER - Yves MAYSTRE – Pierre SOUTRIC

**Excusé :** Didier VERGE

**Secrétaire de séance :** Simone MOURET

---

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

**2019/37 – Emprunt court terme au Crédit Agricole**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de contracter un emprunt à court terme de 190 000 €, conformément aux prévisions budgétaires, dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Objet : Financement de recettes programmées, du type subventions et FCTVA pour travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif.**

**Montant : 190 000 €**

**Durée : 24 mois**

**Paiement des intérêts : trimestriel**

**Remboursement du capital : in fine (ou avant terme si disponibilité financière)**

**Valeur de l'index de référence : 0.75 %**

**Frais de dossier : 400 €**

**TEG : 0.8918 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de contracter un crédit court terme de 190 000 € auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne selon les conditions mentionnées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se référant à cette délibération.

### **2019/38 – CCPVG – Restitution de la compétence « Abattoir »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par délibération du 09 avril 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves a approuvé une modification statutaire portant sur la restitution de la compétence « Abattoir » aux 46 communes membres de la communauté de communes.

Il donne lecture de la délibération du 09 avril 2019.

Il rappelle la procédure :

- les 46 communes membres de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves doivent désormais se prononcer sur cette modification statutaire dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération, délai au-delà duquel, en l'absence de délibération du conseil municipal, l'avis est réputé favorable,
- la majorité qualifiée des conseils municipaux est requise (moitié de la population représentant les deux tiers des conseils municipaux ou les deux tiers de la population représentant la moitié des conseils municipaux) pour la modification statutaire,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve** la modification statutaire portant sur la restitution de la compétence « abattoir » aux communes membres de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves,

**Prend acte** que par cette modification statutaire, la compétence « abattoir » se trouvera, de droit, restituée à la commune,

**Autorise** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Organisation élections Européennes du 26 mai 2019**

8h – 10 h	Alain Lacrampe – Valérie Galcéra
10 h – 12 h	Jean-Marc Abbadie – Patrick Battiston
12 h – 14 h	Yves Maystre – Pierre Soutric
16 h – 18 h	Simone Mouret – Yves Aselmeyer

## **Proposition règlement Lotissement Saint Cesté**

Une rencontre est fixée avec les propriétaires du lotissement le mardi 28 mai 2019 à 18 h 30 en Mairie, à savoir avec : MM. Alaime, Batan Gilles et Marion, Furlan, Larrouy (frère et sœur), Chevrete, Thomas-Trophine.

## **Convention de mise à disposition de données géographiques entre la commune et la DDT 65**

La convention a pour objet de définir les modalités techniques et juridiques de transfert de propriété des données produites par la DDT 65 au bénéfice de la Commune.

Les données transmises deviennent propriété de la commune à compter de la signature de la convention et seront publiées sur le Géoportail de l'urbanisme.

La fourniture des données est réalisée à titre gratuit.

## **Réunion Région – Réserve naturelle régionale**

Le jeudi 15 juin 2019, à 14h30 en Mairie, aura lieu une réunion avec la Réserve Naturelle du Pibeste, suite aux limites de la Sère et de la carrière, afin que la Commune soit autonome et maître de la situation, en particulier dans la cadre de la protection incendie.

## **Mission ADAC**

La mission de l'ADAC sur notre commune actuellement porte sur :

- Station d'épuration
- Rond-point porte des vallées
- Mur de l'église d'Agos

## **Dossier étude SDE**

Les études du SDE concernent pour 2019 :

- Chemin du Lavoir
- Rue du Bousquet
- Place de Vidalos

## **Demande Ferme du Bourdalat**

Monsieur Noguès souhaiterait que, dans le cadre des promenades à cheval qu'il organise, les chevaux puissent accéder à la Tour de Vidalos.

Le passage emprunté par les chevaux concerne, outre un chemin communal, des propriétés privées (Biondi, Camps).

Il faut, dans un premier temps, que M. Noguès contacte ces propriétaires. Une réponse dans ce sens lui sera faite.

## **Courrier de M. Edgar Borges**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Borges.

Une discussion s'engage, M. le Maire rappelle qu'à la demande de M. Borges une rencontre est prévue le jeudi 2 mai 2019, pour les réseaux qui traversent son terrain.

Comme convenu, pour tout ce qui concerne les demandes de M. Borges, les échanges se feront entre avocats, même si à ce jour, M. Borges demande un arrangement à l'amiable.

## **Questions diverses**

### **Raccordement au réseau d'assainissement**

Actuellement sur les C.U et P.C. instruits par le service Urbanisme de la CCPVG, le montant de la taxe du raccordement au réseau d'assainissement n'est pas porté.

Pour éviter tout malentendu, il conviendra désormais de veiller à ce que cette mention soit inscrite sur le C.U et le P.C. avec son montant en vigueur au moment du dépôt de la demande.

### **Loyers NANOXION**

Comme précisé lors de la lecture de Compte administratif 2018, aucun loyer n'a été porté en recettes de fonctionnement (septembre à décembre 2018). Aucun titre n'a été émis, par contre le 1<sup>er</sup> trimestre a lui été titré, comme prévu sur le bail.

## **Feuille de clôture du conseil municipal du 30 avril 2019**

**2019/37 – Emprunt court terme au Crédit Agricole**

**2019/38 – CCPVG – Restitution de la compétence « Abattoir »**

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i>	<i>GALCERA Valérie</i>	<i>SOUTRIC Pierre</i>
<i>VERGE Didier</i> <i><u>Excusé</u></i>		